



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2023-044
Date : 24 janvier 2023

Mis en ligne le : **30 JAN. 2023**

Objet : Prorogation arrêté municipal n° PA 2022-0608
Remplacement de la conduite d'eau potable

Lieu : Rue d'Amsterdam

Date : du 11 février au 3 mars 2023

N° Acte : 6.1

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté municipal N° PA 2022-0608 du 23 décembre 2022 portant autorisation de travaux jusqu'au 10 février 2023 ;

Vu la demande, en date du 24 janvier 2023, de la société Réseaux et Travaux Publics (RTP), sise ZI Saint Mitre, Avenue de la Roche Fourcade à 13400 Aubagne sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable jusqu'au 3 mars 2023 ;

Considérant la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2022-0608 du 23 décembre 2022 sont prorogées jusqu'au 3 mars 2023.

Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction des Transports,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale

Lalia ATTAF,
Adjointe au Maire
Déléguée Gestion des Espaces publics,

